



1. Contexte institutionnel

L'Association La Courte Echelle a été fondée en 2008 sous l'impulsion d'un groupe de parents déterminés à offrir des prestations d'accueil pour les familles des communes de Sâles et Vulruz. Jusqu'à aujourd'hui, l'AES La Courte Echelle est gérée par une association de parents bénévoles, qui souhaitent favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Les statuts de l'association sont entrés en vigueur le 16 avril 2008. Le fonctionnement de l'AES est défini dans un règlement qui précise l'organisation, les tarifs, les horaires, les conditions d'admission, etc. Ce règlement fait partie intégrante du contrat que les parents signent lorsqu'ils inscrivent leur enfant à l'AES.

Cette structure d'accueil est reconnue par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse du canton de Fribourg.

La prise en charge des enfants a débuté dans une salle de gymnastique, puis au sein de l'EMS la Sionge à Sâles. Le lieu d'accueil était alors mis à disposition durant les heures de midi et après l'école. Il n'était pas possible d'ouvrir durant les alternances, la salle étant dédiée aux résidents et résidentes de l'EMS.

En 2016, l'association la Courte Echelle a entamé des discussions avec les communes de Sâles et Vulruz afin de trouver un espace dédié exclusivement à la prise en charge des élèves de la 1H à la 8H. Une solution a été trouvée, à la Rue du Château 31 à Vulruz. Un long processus (réaffectation des lieux, projet de construction, budget) et une votation en assemblée communale en 2018 ont permis de concrétiser cette idée.

En mars 2020, l'arrivée du Covid a précipité le déménagement de l'AES. Depuis lors, il bénéficie de nouveaux locaux spécialement dédiés dans l'ancien bâtiment de l'administration communale, qui compte aussi la halle de gymnastique à Vulruz. Un Pedibus est assuré par l'équipe d'animation entre l'école et l'AES.

L'AES est ouvert du lundi au vendredi de 07h00 à 18h30. L'ouverture des alternances varie d'une année scolaire à l'autre, en fonction des besoins des familles. Le nombre de places autorisées est fixé par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Il s'élève à 45 places à midi. Les repas ont lieu dans un espace différencié, qui bénéficie de la cuisine du bâtiment. L'AES jouit de l'utilisation de la salle de gymnastique lorsque celle-ci n'est pas fréquentée ainsi que des vestiaires de celle-ci.

L'AES a lancé un projet-pilote d'ouverture pendant les vacances scolaires. Une première tentative a été mise en place en 2018, mais le faible taux d'inscriptions n'a pas permis de poursuivre ce projet. A la demande d'un parent, une deuxième tentative a été mise en place. La fréquentation augmentant progressivement, les modalités d'ouverture durant les vacances scolaires devront être définies ces prochains mois.



2. Situation

L'AES se répartit sur deux niveaux. Il se répartit comme suit :

- Rez-de-chaussée, côté entrée halle de gymnastique :
 - espace ouvert d'une capacité de 45 places, avec cuisine
 - WC
 - Salle de gymnastique
- Entrée côté « ruisseau » :
 - vestiaires et WC de la « gymnastique »,
 - vestiaires dédiés à l'AES
 - hall d'accueil
 - salle polyvalente
 - WC
 - espace « tranquille » pour devoirs ou repos, séparé de l'espace d'accueil par un vitrage acoustique
 - divers espaces de rangement
 - petite cour extérieure

Des activités extrascolaires ont lieu dans ce même bâtiment. Par exemple les répétitions du chœur Atta'chant et le cours de polysport. De nombreux enfants peuvent ainsi quitter l'AES et se rendre directement à leur cours ou entraînement, en accord avec leurs parents et sans quitter le bâtiment.

3. Cadre socio-éducatif

3.1 L'équipe éducative

L'équipe est composée d'une animatrice responsable, formée en tant qu'intervenante en AES. Elle est entourée de trois animatrices formées et d'une équipe de 4 auxiliaires. Une liste de remplaçantes complète cette équipe en cas de besoin. Les animatrices sont formées soit en tant que puéricultrice-éducatrice, en tant que nurse, ou comme intervenantes en AES ou encore comme assistante socio-éducatrice (ASE).

L'équipe d'animatrices se réunit 1x par mois. Ces colloques ont pour but d'échanger des observations au sujet des enfants, d'analyser les pratiques éducatives de chacune, de mener des réflexions, définir des actions pédagogiques, établir des projets et définir l'organisation quotidienne.

Les animatrices et les auxiliaires se retrouvent 4x par an dans le cadre de colloques d'équipe. Ces 4 colloques sont planifiés de manière à organiser le travail pour les périodes scolaires entre chaque période de vacances.

L'augmentation de la fréquentation des 3 dernières années a donné lieu à plusieurs engagements récents au sein de l'équipe. Afin de favoriser la collaboration et de construire progressivement un



référentiel commun, le comité a organisé, en 2024, une formation intitulée « *Penser l'aménagement comme outil éducatif* » dispensé par le Centre Cheysar. Cette formation, organisée dans les lieux de l'AES, a amené de nombreuses réflexions par rapport à l'utilisation des espaces et son impact sur les dynamiques de groupes. Des actions concrètes ont été mises en place. Relevons notamment le fait de proposer moins de choix de jeux et jouets mais de prévoir des rotations plus régulières. Et de proposer aux enfants des jeux qui sont imaginés avec de vrais objets (clavier d'ordinateur, stéthoscope, etc.). Après quelques mois d'observations, ces « coins » thématiques proposés aux enfants rencontrent un grand succès.

Afin de répondre le plus adéquatement aux diverses situations vécues avec les enfants, l'équipe d'animation mobilise les membres du comité, ou des spécialistes du réseau ; par exemple Education familiale ou la TSS en milieu scolaire primaire. Les animatrices disposent de temps hors présence des enfants pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil extrascolaire et préparer des activités pour les enfants.

L'équipe assure également des tâches en lien avec l'entretien des lieux : nettoyage du quotidien, compost, etc. Les « grands nettoyages » sont assurés par des concierges, qui se chargent également régulièrement des sols et WC.



3.2 Une journée type à l'AES

Ci-dessous, une journée-type à l'AES :

7h00-8h00	Préparation de la salle AES Liste de présences journalières Accueil des enfants, l'enfant dépose ses affaires au vestiaire et met ses pantoufles Lavage des mains Petit déjeuner pour les enfants qui le prennent avec eux/elles Activités diverses « calmes »(ex : jeux de société ou dessin) 7h40 départ du Pédibus pour l'école et passage à la période suivante pour celles et ceux qui restent à l'AES
8h00-10h00	Activités diverses avec les enfants Parmi elles, un moment en extérieur Ex : bricolage, cuisine, lecture, balade, visite, « chasse à quelque chose », etc. Collation
10h00-11h30	Activités diverses avec les enfants présents. Parmi elles, un moment en extérieur
11h00-11h30	Préparatifs de la salle repas Réception des menus avec contrôle liaison chaude et annotation sur fiche contrôle 11h30 : repas pour les enfants présents à l'alternance
11h45-12h15	11h45 Départ des animatrices pour le Pédibus. Contrôle des présences devant l'école. 12h00 Jeux libres pour les enfants de l'alternance qui ont déjà mangé 12h15 : arrivée des enfants qui étaient à l'école. Vestiaire. Lavage des mains
12h15-13h15	Repas. Les enfants se servent seuls (à part les plus jeunes), ils débarrassent leur assiette. Lavage mains. Activités diverses avec les enfants (salle de gym, jeu libre). Brossage des dents. Dès 13h15, préparatifs de départ 13h25 et 13h30 départ des Pédibus pour l'école
13h15-15h30	Activités diverses avec les enfants présents à l'alternance. Parmi elles, un moment en extérieur
15h00-15h15	Préparatifs du goûter 15h20 départ des animatrices pour le Pédibus. Contrôle des présences devant l'école.
15h45-16h30	Arrivée des écoliers/ères. Vestiaires Lavage des mains Goûter pris ensemble
16h30-départ	Activités diverses avec les enfants Possibilité de faire les devoirs Départ des enfants – échanges avec parents Rangements de la salle AES



3.3 Les choix méthodologiques

La prise en charge des enfants est guidée par les valeurs suivantes : écoute – respect - solidarité

Sur la base de la pyramide des besoins de Maslow, l'AES met en place un encadrement qui prend en compte :

- Les besoins physiologiques :
 - Veiller à ce que l'enfant mange (au moins un peu) et échanger avec les parents s'il ne mange régulièrement pas beaucoup
 - Offrir aux enfants de l'eau en suffisance. Les enfants ont accès à tout moment à l'eau du robinet.
 - Prendre en compte les besoins de repos et de détente : l'AES dispose de coussins et de couvertures pour les enfants qui souhaitent se reposer un moment
 - Prendre l'air : les enfants sont invités à jouer dehors tous les jours. Le Pedibus d'une petite dizaine de minutes permet aussi aux enfants de prendre l'air.
 - Sensibiliser à l'importance de l'hygiène (lavage des mains, etc.).
- Les besoins de sécurité :
 - Respecter les règles de sécurité (Pedibus en colonne par 2, corde pour les 1-2H, déplacement en marchant, etc.)
 - Veiller à trouver un équilibre, pas toujours aisé, entre la prudence et la liberté d'action dont les enfants doivent pouvoir jouir. Cette liberté d'action est évaluée en fonction de la maturité des enfants et croît avec elle.
- Les besoins d'appartenance :
 - Apprentissage de la vie en groupe via, par exemple, des jeux coopératifs. Accompagnement de chaque enfant pour qu'il et elle trouve sa place dans le groupe, dans le respect de qui il/elle est.
 - Droit à la différence : l'équipe d'animation accompagne les enfants à l'acceptation des différences, pour que chacun et chacune trouve une vraie place
 - Espace de dialogue et d'écoute
 - Gestion de conflits : les enfants sont amenés à tenter de résoudre les éventuels conflits par eux-mêmes. La communication est privilégiée. Les animatrices soutiennent les enfants dans ce processus. Si l'enfant n'y parvient pas, les animatrices interviennent.
- Les besoins d'estime
 - La confiance : l'équipe d'encadrement manifeste sa confiance dans les capacités des enfants, ce qui leur permet de tisser des liens forts et de vivre des expériences sereinement.



- L'autonomie : l'équipe se soucie de proposer des conditions qui permettent aux enfants d'être le plus autonomes possible, tout en garantissant leur sécurité.
- Besoin d'accomplissement
 - Participation des enfants : les enfants expriment leurs idées et créent certaines activités avec le soutien des animatrices
 - Plaisir de vivre-ensemble : les enfants se font des amis et partagent des intérêts et envies

3.4. Organisation de la vie en collectivité

La fonction de l'AES est d'abord d'accueillir les enfants qui lui sont confiés. La première mesure de sécurité est donc le contrôle de leur présence, de leur arrivée et de leur départ. A travers ces actes administratifs, les adultes signalent aux enfants qu'ils sont attendus, donc que chacun-e compte.

Avant chaque période de prise en charge, un contrôle des présences est fait, sur la base d'une feuille des présences journalières. A midi et 15h30, cela se passe dans la cour d'école, avant de se rendre à l'AES. Afin de garantir une bonne visibilité de l'équipe éducative travaillant à l'AES, les éducatrices portent un gilet de couleur. Les enfants les repèrent ainsi facilement.

Si un enfant ne se présente pas comme convenu, les animatrices se réfèrent au protocole d'urgence (point 4). Toutes les coordonnées ainsi que les informations relatives aux enseignant-e-s et établissements scolaires sont répertoriés dans le téléphone portable que l'équipe prend avec elle.

Les règles de vie sont discutées en début d'année scolaire. Une attention particulière est apportée quant à la manière de les communiquer : des affirmations positives sont privilégiées ainsi que des images. Elles sont visibles dans différents espaces de l'AES.

Une charte est à l'étude. Le but sera de la transmettre avec le formulaire d'inscription et de la faire signer aux parents ainsi qu'à l'enfant.

Les enfants qui ont des devoirs et souhaitent les faire à l'AES sont accompagnés dans l'espace prévu. Un temps défini leur est accordé. La personne qui les accompagne peut aider à comprendre certaines consignes, donner quelques clefs de compréhension pour que l'enfant puisse faire ses exercices. L'AES ne prend pas la responsabilité de contrôler les devoirs, ni de vérifier si les devoirs sont faits.



4. Collaboration avec les parents

Le partenariat avec les parents commence dès l'inscription à l'AES. Il est important que l'AES soit un lieu neutre et de confiance. Chaque membre du personnel possède son propre système de représentation de l'éducation. Elles sont aptes à s'en distancer et à comprendre que celui des familles puisse être différent. L'intérêt des enfants prime et la recherche de consensus prévaut.

Les parents transmettent aux intervenantes les informations importantes quand ils amènent ou viennent chercher les enfants. Les animatrices n'ont pas ou peu de contact avec les parents des enfants qui ne viennent que pour la tranche horaire de midi, mais elles restent à disposition et sont à l'écoute si besoin.

L'équipe de l'AES propose chaque année un moment de rencontres pour toutes les familles. Généralement, c'est pour la venue de la St-Nicolas, ou pour une fenêtre de l'Avent. Mandarines, tresses, chocolat et thé chaud sont partagés.

Afin de permettre aux élèves de futurs 1H de découvrir l'AES (si les parents projettent une inscription), des moments « découverte » sont proposés en avril. Cela permet à l'enfant de faire une petite activité avec les animatrices, de jouer, et de se repérer dans ce nouvel espace. Idem pour les parents, qui peuvent en profiter pour avoir un échange à l'issue de ce moment.

Un aide-mémoire est transmis aux parents, afin de leur rappeler quelques principes de fonctionnement : annonce d'absence, demande de dépannage, habillement des enfants, etc.

5. Collaboration avec le corps enseignant, la direction d'établissement scolaire et les communes

L'AES, les écoles et les communes communiquent régulièrement pour une prise en charge optimale des enfants. Entre les bus scolaires, les courses d'école, les camps, etc, il y a régulièrement des informations qui sont échangées. Ce sont toutefois toujours les parents qui sont responsables d'informer l'AES en cas d'absence liée à un programme scolaire différent. Les animatrices participent chaque année à la séance d'information organisée en février pour les parents des futurs 1H.

Par ailleurs, le comité de l'AES est invité en fin d'année scolaire, lors d'un apéro organisé par l'école.

6. Confidentialité et devoir de réserve

Les informations personnelles sont traitées avec confidentialité et discrétion.



7. Santé et sécurité

La sécurité et le bien-être de l'enfant sont au centre de sa prise en charge. Pour cela, l'équipe d'animation peut s'appuyer sur :

- Protocole d'urgence de l'AES
- Protocole de dépistage et d'orientation de la maltraitance envers les mineur·e·s, élaboré par la Direction de la santé et des affaires sociales
- Formation « premiers secours pédiatriques »
- Trousse de premier secours

Vaulruz, janvier 2025